Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

www.fasken.com

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 13 novembre 2014

N° de dossier : 10887/ 118243.00026

PAR SDÉ, COURRIEL ET MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE À LA POLITIQUE D'AJOUTS AU RÉSEAU DE TRANSPORT
R-3888-2014

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre d'HQT reçue le 12 novembre 2014 en réponse à notre lettre du 7 novembre 2014.

Nous prenons acte des ajouts des réponses données par le Transporteur et nous réservons le droit de revenir sur ces réponses lors du contre-interrogatoire . Quant au maintien des refus de réponses par HQT nous demandons à la Régie de rendre une décision à cet égard dès qu'elle le jugera approprié.

Dans leur lettre, les procureurs du Transporteur allèguent aussi l'irrecevabilité des commentaires et demandes formulés par NLH au motif que notre lettre aurait été déposée hors délai. Or, contrairement à ce qu'affirment les procureurs du Transporteur et bien que la lettre du Transporteur soit datée du 3 novembre 2014, les réponses du Transporteur aux demandes de renseignements des intervenants nous ont été transmises par courriel le 4 novembre 2014 à 14h55 et non « le 4 novembre avant 9h00 » et ont été déposées sur le SDÉ en date du 4 novembre 2014. À tous égards, le délai doit être calculé à compter du lendemain du dépôt sur le SDÉ. Notre lettre a été déposée avant le 7 novembre 2014 à midi, soit à l'intérieur du délai de deux jours ouvrables prévu au calendrier établi dans la décision D-2014-117 de la Régie.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

André Turmel

André Turmel
AT/mb
c.c. : Procureurs d'HQT
Intervenants